

**« j'ai entendu des voix »
Il égorge sa maman.**

C'est ce qu'on appelle un matricide.

Un mot terrible.

Un mot qui, à lui seul, semble contenir toute l'horreur du drame.

Car il ne désigne pas seulement le meurtre d'une mère.

Il désigne le meurtre de celle qui vous a donné la vie.

Et lorsque celui qui tue est son propre fils, le crime semble franchir une limite supplémentaire, comme si quelque chose dans l'ordre naturel des choses venait d'être définitivement brisé.

Le 21 décembre 2016, à 11 h 45, un jeune homme de vingt ans appelle la gendarmerie.

Il signale le meurtre de sa mère.

Le meurtre a eu lieu dans leur domicile.

Lorsqu'il parle aux militaires, il raconte une histoire.

Selon ses premières déclarations, l'agression aurait eu lieu alors qu'il se trouvait sous la douche, à l'étage.

Il n'aurait entendu que les appels au secours de sa mère.

Puis, selon lui, un homme aurait pénétré dans le domicile familial.

Un homme venu de l'extérieur.

Un homme qui aurait tué sa mère avant de disparaître.

Le récit est posé.

Mais quelque chose ne tient pas.

Très rapidement, les soupçons des enquêteurs de la brigade de recherches d'Autun et de la section de recherches de Dijon vont se porter sur lui.

À leur arrivée, les militaires découvrent la victime inanimée.

Elle est mortellement touchée par deux coups de couteau.

Sur ses mains, des traces d'autodéfense.

Elle s'est défendue.

Elle a tenté de résister.

Le corps raconte déjà une partie de l'histoire.

Et puis il y a le fils.

Lui aussi porte des traces de griffures à une main.

Les enquêteurs constatent également une tentative de laver la scène de crime.

Puis ils retrouvent l'arme.

Un couteau de cuisine.

Il a été en partie calciné dans le foyer de la cheminée du domicile.

Le couteau parle.

Les traces parlent.

Les blessures parlent.

Et le récit du jeune homme, lui, commence à se fissurer.

Pourtant, au milieu de tous ces éléments, une question demeure.

Une question essentielle.

Le mobile.

Le problème du mobile

Tout d'abord, mes pensées vont vers la famille.

Une famille fracassée par ce drame.

Parce que derrière un dossier criminel, derrière une procédure, derrière les procès-verbaux, les expertises, les auditions et les qualifications pénales, il y a toujours des êtres humains.

Il y a une mère.

Un père.

Des enfants.

Une famille.

Et soudain, plus rien ne sera jamais comme avant.

Dans cette affaire, nous avons un problème de mobile.

Généralement, même s'il n'existe aucune règle intangible gouvernant les motivations

d'un crime, bien souvent, on identifie un mobile.

Une raison.

Un conflit.

Une rupture.

Une vengeance.

Un intérêt.

Une colère.

Quelque chose qui, sans justifier le crime, permet au moins d'en comprendre la mécanique.

Ici, au départ, on n'a pas de mobile.

En tout cas, pas de mobile apparent.

Pas de mobile évident.

Et cette absence de mobile va devenir une question centrale.

Car comment comprendre un crime lorsqu'on ne trouve pas de raison apparente au passage à l'acte ?

On ne peut pas réparer les morts.

On ne peut pas revenir en arrière.

On ne peut pas effacer ce qui s'est produit.

Mais les mots peuvent aider à la résilience.

Cette résilience passe nécessairement par la nécessité de comprendre.

Comprendre le geste.

Comprendre l'homme.

Comprendre ce qui s'est passé dans son esprit.

Et pour comprendre, il faudra du temps.

Beaucoup de temps.

Le temps de ramener ce jeune homme dans notre humanité.

Et, pour cela, il convient qu'il bénéficie des soins nécessaires à son retour dans notre réalité.

Le temps est un grand maître.

Le seul maître.

Une conviction qui se construit

J'attends alors avec la plus grande impatience l'expertise psychiatrique.

J'espère qu'elle confortera ma conviction pour moi je considère dès le départ que son discernement est en cause.

Nous verrons s'il est ou non accessible aux dispositions de l'article 122-1 du Code pénal.

Pour moi, les signes sont déjà là.

Ils ne sont pas encore juridiquement établis.

Ils doivent être examinés.

Évalués.

Expertisés.

Mais ils sont là.

J'ai, dès son entretien en garde à vue, une conviction.

Elle va se renforcer au fil des heures.

Puis des auditions.

Puis des constatations.

Elle ne sera finalement plus une simple hypothèse.

Elle prendra corps.

L'irresponsabilité pénale va finalement devenir une possibilité concrète.

Le mis en cause se montre singulièrement érudit dans des matières insolites qui échappent au périmètre de nos connaissances cognitives, scientifiques et juridiques.

Il tient des propos qui peuvent paraître déroutants.

Il développe des théories.

Il établit des liens qui n'existent pas pour nous.

Il évolue dans un univers mental qui semble obéir à d'autres règles.

Et pourtant, parallèlement, il présente une autre facette.

C'est un artiste amateur.

Un artiste de grand talent.

Il peint à l'huile.

Cette coexistence entre une certaine érudition, une sensibilité artistique et un discours profondément déstructuré rend le personnage encore plus difficile à appréhender.

C'est précisément ce qui rend l'expertise indispensable.

L'expertise : comprendre avant de juger

L'article 388-5 du Code de procédure pénale prévoit qu'avant toute défense au fond, le conseil du mis en cause peut demander qu'il soit procédé à tout acte utile à la manifestation de la vérité.

En ma qualité de conseil du jeune homme, je vais donc demander qu'une telle mesure soit ordonnée.

Et je l'obtiendrai sans aucune difficulté.

Même si, à ce stade de la procédure, la demande peut paraître prématurée.

Mais il ne faut pas attendre.

Car la question n'est pas seulement de savoir ce qui s'est passé.

La question est aussi de savoir qui était cet homme au moment où cela s'est passé.

Dans quel état se trouvait-il ?

Que comprenait-il ?

Que percevait-il ?

Avait-il conscience de la réalité de ses actes ?

Pouvait-il contrôler son comportement ?

Dès lors, pour la manifestation de la vérité, je demande qu'il plaise au procureur, selon son pouvoir souverain d'appréciation, d'ordonner une expertise qui me paraît indispensable.

Elle peut mettre en évidence des éléments concourant à établir l'existence de troubles neuropsychiques ayant aboli ou altéré le discernement et le contrôle des actes de ce jeune homme.

Au vu de la nature de ses déclarations fantaisistes lors de la garde à vue et de ses grossières incohérences, ce jeune homme m'a paru éligible aux dispositions prévues par l'article 122-1 du Code pénal.

À l'évidence, une mesure d'expertise s'imposait.

Je la demande de toutes mes forces.

Parce qu'elle répond aux nécessités de l'instruction.

Parce qu'elle répond à la manifestation de la vérité.

Parce qu'avant de condamner, il faut savoir.

Et qu'avant de savoir, il faut chercher.

Aucun obstacle ne m'est opposé.

Comme cela a été évoqué précédemment, l'article 388-5 du Code de procédure pénale est également visé à l'appui de cette demande.

Le réel commence à se fissurer

Grâce au travail des enquêteurs, sa culpabilité ne fait rapidement plus mystère.

Il est déféré au parquet.

Puis orienté devant le juge d'instruction pour un interrogatoire de première comparution.

Et là, son discours devient encore plus troublant.

Il évoque des visions.

Il parle de choses que personne autour de lui ne voit.

Il décrit une réalité qui n'est pas la nôtre.

Ce qui apparaît alors comme un élément particulièrement préoccupant sur le plan psychiatrique.

On parle de bouffées délirantes.

Mais la question demeure.

Le mobile.

Pourquoi ?

Pourquoi sa mère ?

Pourquoi cette violence ?

Pourquoi ce passage à l'acte ?

La folie ?

La question de la responsabilité pénale n'est jamais aussi simple.

Elle ne se résume pas à dire qu'un homme est « fou ».

Elle suppose de rechercher son état au moment précis des faits.

Il faut donc rechercher aussi au-delà du visible.

Au-delà des indices.

Au-delà des éléments probants.

Rechercher le réel.

Parce qu'il faut comprendre.

Et comprendre est une nécessité.

S'il semble manipulateur dans ses déclarations, quelque chose pourtant ne colle pas.

Il n'aurait peut-être pas été aussi brouillon dans ce parenticide s'il avait simplement cherché à construire un récit destiné à tromper les enquêteurs.

Il y a donc un questionnement légitime sur sa personnalité.

Sur son fonctionnement.

Sur son rapport à la réalité.

Et surtout sur son état mental au moment des faits.

« Il a des voix dans la tête »

Son père évoque des hallucinations.

Il parle également d'un état délirant antérieur, apparu quelques jours auparavant.
Quelques jours seulement.

Comme si quelque chose s'était brusquement installé.

Comme si le réel avait commencé à se dérober.

Le jeune homme nous expose pouvoir communiquer par télépathie avec le président de la République.

Il affirme également pouvoir communiquer avec un réseau mondial de services secrets.

Il explique être victime d'un complot des Illuminati et des francs-maçons.

Selon lui, ces derniers exerceraient à son encontre des actions néfastes par télépathie.

Ce ne sont pas des propos isolés.

Ils reviennent.

Ils persistent.

Ils sont constants au fil des auditions.

Son monde mental semble progressivement se dévoiler.

Et dans ce monde, la télépathie n'est pas une théorie.

Elle est une réalité.

Les sociétés secrètes existent.

Le complot est réel.

Les voix sont réelles.

Le danger est réel.

Le problème, c'est que pour lui, tout cela semble véritablement exister.

Au vu de ce qu'il expose, et parce que ces éléments demeurent constants dans ses auditions, l'intérêt de la mise en œuvre d'une expertise destinée à déterminer s'il est ou non accessible aux dispositions de l'article 122-1 apparaît avec une force particulière.

Je la demande de toutes mes forces.

Parce qu'elle répond aux nécessités de l'instruction.

Parce qu'elle est indispensable à la manifestation de la vérité.

Et parce qu'il ne s'agit plus seulement de rechercher l'auteur d'un crime.

Il faut comprendre l'homme qui se trouve derrière ce crime.

« J'étais vraiment mal »

Il y a aussi sa réaction devant la scène.

Une réaction qui, aujourd'hui encore, résonne.

Il dit « J'étais vraiment mal, j'étais sous le choc, j'étais dans l'incompréhension, je ne comprenais pas comment c'était possible qu'on puisse faire ça à ma mère. »

Une phrase étrange.

Une phrase qui peut être entendue de plusieurs manières.

Celui qui parle semble découvrir le meurtre.

Mais les éléments de l'enquête le désignent.

Il parle d'un homme.

Les enquêteurs cherchent un homme.

Et progressivement, ils comprennent qu'il pourrait être cet homme.

Le jeune homme est mis en examen pour meurtre sur ascendant.

Puis il est écroué le lendemain de Noël.

Le lendemain de Noël.

Quelques jours seulement après le meurtre.

Pour sa famille, Noël ne sera désormais plus jamais une fête comme les autres.

Dijon : le temps des experts

Puis vient le dénouement.

La fin de l'odyssée.

La péroration, en quelque sorte.

Elle se fera devant la chambre de l'instruction de Dijon.

Le jeune homme est finalement entendu devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Dijon, lors d'une audience ayant pour objet de statuer sur son irresponsabilité.

La question est désormais clairement posée.

Au moment des faits, ce jeune homme de vingt et un ans était-il sain d'esprit ?

Ou souffrait-il d'une abolition ou d'une altération de son discernement ?

Pouvait-il comprendre la portée de ses actes ?

Pouvait-il contrôler son comportement ?

Et, finalement, pouvait-il répondre pénalement de ce qu'il avait fait ?

En d'autres termes, pouvait-il être jugé par une cour d'assises ?

La lecture des expertises psychiatriques est alors sans équivoque.

Les experts sont formels.

Ils concluent qu'il est atteint d'une schizophrénie paranoïde sévère, mâtinée de délires de persécution, avec abolition de son discernement et perte du contrôle de ses actes.

À cela s'ajoutent un syndrome de discordance et des hallucinations auditives.

Des voix.

Des voix que le jeune homme prenait pour « un don divin de télépathie ».

Tout ce qui avait semblé incompréhensible commence alors à trouver une explication psychiatrique.

Non pas une excuse.

Une explication.

Et cette distinction est essentielle.

L'irresponsabilité pénale

Au regard des nombreux éléments matériels de l'enquête, des témoignages et des expertises psychiatriques, l'avocat général est persuadé que le jeune homme est l'auteur du meurtre de sa mère.

Mais il considère également qu'au moment des faits, son état psychologique était tel que son discernement était totalement aboli.

La question de la responsabilité pénale se trouve alors au cœur du débat.

Aussi requiert-il une déclaration d'irresponsabilité pénale et des soins sous contrainte.

Le droit pénal rencontre ici la psychiatrie.

Et leur rencontre est toujours délicate.

Car la justice doit répondre à une question qui dépasse parfois la seule question de la culpabilité « *que faire d'un homme qui a commis l'irréparable mais qui, au moment où il l'a commis, n'était plus pleinement dans notre réalité ?* »

La justice ne peut pas ressusciter la victime.

Elle ne peut pas effacer le crime.

Elle peut cependant tenter de déterminer la responsabilité de celui qui l'a commis.

Et lorsque le discernement a été aboli, le droit ouvre une autre voie.

Celle de l'irresponsabilité pénale et de la prise en charge psychiatrique.

Et pourtant, il nie toujours

Quant à lui, aujourd'hui encore, il nie toujours être l'auteur de ce meurtre.

Il pense même qu'une « *personne d'une société secrète était venue le tuer mais que sa mère l'a protégé en donnant sa vie* ».

Cette phrase est terrible.

Parce qu'elle résume, à elle seule, l'univers dans lequel il était enfermé.

Un univers dans lequel sa mère n'est pas sa victime.

Elle est celle qui s'est sacrifiée.

Celle qui a donné sa vie pour lui.

Il ne se pense pas comme celui qui l'a tuée.

Il se pense comme celui qu'elle a protégé.

La réalité criminelle et sa réalité à lui ne se rencontrent pas.

Elles semblent appartenir à deux mondes différents.

Et pourtant, quelque chose a changé.

Dénué d'émotion, il a compris aujourd'hui qu'il n'avait pas de pouvoir mystique.

Il a compris qu'il souffrait d'une maladie grave.

Il a compris qu'il n'était pas un dieu.

Comme le lui avaient dit les voix.

Ce qui était autrefois interprété comme un pouvoir devient alors le symptôme d'une maladie.

Ce qui était perçu comme un don devient le signe d'une pathologie.

Ce jeune homme au visage d'ange est toujours interné en hôpital psychiatrique.

La dernière image

Mais il reste une dernière image.

Celle qu'aucune expertise ne pourra jamais effacer.

Celle qui ne figurera peut-être jamais dans aucun procès-verbal.

Celle qui appartient à la mère.

Reste en suspens ce qu'a pu ressentir sa maman.

Celle qui l'a mis au monde.

Celle qui l'a aimé.

Celle qui a vu son fils bien-aimé l'égorger avant de mourir.

Dernière vision.

Dernier instant.

Dernier regard.

C'est sordide.

Et cette pensée est presque insoutenable.

Parce que dans les dernières secondes de sa vie, elle n'a peut-être pas vu un criminel.

Elle a peut-être vu son fils.

Son enfant.

Celui qu'elle avait porté.

Celui qu'elle avait élevé.

Celui qu'elle aimait.

Et c'est précisément ce qui rend le matricide si difficile à concevoir.

Ceux qui restent

Que dire aussi de son père ?

Et de ses enfants ?

De ceux avec lesquels ils avaient partagé leur amour pour cet enfant sans histoire, qui semblait normal ?

C'est peut-être là que se trouve la véritable tragédie.

Dans ceux qui restent.

Dans ceux qui doivent désormais vivre avec une histoire qu'ils n'ont pas choisie.

Une mère est morte.

Un fils est interné.

Un père doit continuer à vivre.

Une famille entière doit apprendre à survivre à ce qui s'est passé.

Et chacun devra, à sa manière, trouver une place dans cette histoire impossible.

Derrière le crime.

Derrière les expertises.

Derrière les qualifications pénales.

Derrière les décisions judiciaires.

Il demeure une famille fracassée.

Une mère morte.

Un fils qui nie encore.

Un père confronté à l'incompréhensible.

Et un jeune homme dont l'esprit s'était progressivement enfermé dans un monde de voix, de télépathie, de persécution et de délire.

Comprendre l'incompréhensible

Alors demeure cette question.

Peut-être la plus douloureuse de toutes.

Comment un enfant sans histoire, qui semblait normal, a-t-il pu devenir, en quelques jours, l'auteur d'un matricide avant de sombrer dans un univers de voix, de télépathie, de persécution et de délire ?

La question est immense.

Et il n'existe probablement pas de réponse unique.

Il y a la psychiatrie.

Il y a le droit.

Il y a l'enquête.

Il y a les expertises.

Il y a les témoignages.

Et puis il y a l'humain.

Toujours l'humain.

Il faut rechercher ce qui s'est réellement passé.

Pas pour excuser.

Pas pour effacer.

Pas pour nier la souffrance de la victime.

Mais pour comprendre.

Parce que comprendre ne signifie pas pardonner.

Comprendre ne signifie pas minimiser.

Comprendre ne signifie pas oublier.

Comprendre, c'est tenter de mettre des mots là où il n'y avait que du chaos.

C'est tenter de donner une intelligibilité à ce qui, sans cela, demeure absolument incompréhensible.

Et peut-être est-ce là le rôle de la justice.

Non seulement dire le droit.

Mais aussi, lorsque cela est possible, permettre que la vérité trouve un chemin.

Même lorsque cette vérité est terrible.

Même lorsqu'elle ne répare rien.

Même lorsqu'elle arrive trop tard.

Car les morts ne reviennent pas.

La mère ne reviendra pas.

La scène ne pourra jamais être effacée.

Le geste ne pourra jamais être annulé.

Mais il reste les vivants.

Ceux qui doivent continuer.

Ceux qui doivent comprendre.

Ceux qui doivent apprendre à vivre avec l'irréparable.

Et ce jeune homme, désormais enfermé dans un hôpital psychiatrique, devra lui aussi apprendre à vivre avec ce que la maladie lui a fait faire.

Peut-être un jour d'un fils qui, peut-être, au moment où il l'a tuée, avait déjà perdu le contact avec comprendra-t-il pleinement.

Peut-être un jour mesurera-t-il ce qui s'est réellement passé.

Peut-être un jour regardera-t-il cette histoire avec les yeux d'un homme revenu dans notre réalité.

Alors seulement pourra commencer un autre temps.

Celui des soins.

Celui de la compréhension.

Celui de la reconstruction.

Mais le temps ne rendra pas la mère.

Il ne rendra pas l'enfance.

Il ne rendra pas cette famille à ce qu'elle était avant le 21 décembre 2016.

Il restera toujours cette date.

Cette maison.

Ce couteau.

Ces voix.

Et cette mère.

Dernière victime d'un fils qui, peut-être, au moment où il l'a tuée, avait déjà perdu le contact avec le monde dans lequel elle vivait.

Reste un père et des enfants confronté à l'incompréhensible.

Et cette question qui demeure, peut-être la plus douloureuse de toutes « comment un enfant sans histoire, qui semblait normal, a-t-il pu devenir, en quelques jours, l'auteur présumé d'un matricide avant de sombrer dans un univers de voix, de télépathie, de persécution et de délire ? »

Il faudra du temps.

Le temps de comprendre.

Le temps de soigner.

Le temps de reconstruire ce qui peut encore l'être.

Le temps est un grand maître.

Le seul maître.